

UNION RÉGIONALE PHOTOGRAPHIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CORSE-MONACO



2026/2027



ARTICLE 1

Présentation : L'Union Régionale Photographique Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Monaco lance le :

« LE CHALLENGE 13 - SAISON 2026/2027 »

Ce challenge se compose de 7 défis, un par mois, du mois d'Octobre de l'année en cours au mois de Mai de l'année suivante, portant chacun sur un thème différent. Ce challenge Régional est réservé uniquement aux auteurs fédérés de l'UR13 à jour de leur cotisation 2026/2027. **Il n'est donc pas accessible aux non-fédérés.**

ARTICLE 2

Dispositions pratiques :

- A - Support :**
- Image Projetée uniquement, une seule image par auteur et par défi, couleur ou monochrome, selon le défi. Format - 1920x1920 pixels en JPEG - sRGB (avec une des dimensions égale à 1920 px), d'un poids maximum de 3 Mo, sans profil colorimétrique.
 - Contour ou liseré sont acceptés.
 - **AUCUN SIGNE DE RECONNAISSANCE DE L'AUTEUR NE DOIT APPARAÎTRE SUR L'IMAGE.**
 - Les auteurs participants s'engagent à fournir à l'Union Régionale, pour des besoins de reproduction ou/et de communication, les fichiers de plus grandes dimensions en Haute définition (20x30 à 300 Dpi) selon ses besoins.
 - En cas de refus l'auteur sera exclu du « **Challenge 13** » de l'année en cours.

B - Date limite : Le 13 de chaque mois à minuit.

C - Droit d'auteur et droit à l'image :

- Les participants garantissent les organisateurs du respect de la législation française en matière de :
 - **Droits d'auteur (loi n°92-597 du 1er Juillet 1992).**
 - **Droit à l'image des personnes physiques et de leur image (loi du 17 Juillet 1970).**
- D'autre part, ils assurent être intégralement l'auteur de l'image proposée.
- Tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles entraînera la disqualification de l'image en cause, non seulement pour le défi en cours mais aussi pour la totalité du Challenge de l'année en cours.
- Toute récidive dans les années suivantes, verra l'auteur définitivement interdit de participation à un « **Challenge 13** ».

ARTICLE 3

Enregistrement et téléchargement des photos

- Comme pour le concours régional Image Projetée, l'inscription se fait en ligne sur le site Internet de l'Union Régionale. Les images du « **Challenge 13** » sont téléchargées sur le site au moment de l'inscription.

Gestion des compétitions

Les images restent au niveau régional. Seules les œuvres sur fichiers numériques sont autorisées. Les fichiers seront renommés par un numéro à 12 chiffres automatiquement par le site internet pour garantir l'anonymat.

La photo doit être présentée dans le sens de lecture. Aucune modification ne sera faite par les organisateurs.

Nombre de photos admissibles

Chaque auteur ne peut présenter qu'une seule image par défi. Il n'est pas nécessaire de participer à tous les défis pour être classé au « **Challenge 13** », mais une participation régulière sera nécessaire à la victoire finale où tous les points compteront.

ARTICLE 4

Jury : Le jury sera composé de trois personnes différentes à chaque défi, choisies sur toute la France et ailleurs, inconnues entre elles. Chaque juge reçoit un code d'accès, personnel, valable uniquement pour la durée du jugement, lui permettant de voir et de juger les photographies de manière indépendante. Les photos sont notées de 6 à 20 points sur leur ordinateur. Une fois les trois jugements effectués, le classement des auteurs apparaîtra sur le site de l'UR 13, chaque mois. Les décisions du Jury sont sans appel.

Jugement : À la fin de chaque défi, il y aura deux classements :

1. La meilleure photo du mois
 2. Le meilleur auteur : il sera réalisé par totalisation des points obtenus à chaque défi, pour un même auteur.
- Il n'y a pas de classement club
 - Ces classements seront réactualisés à la fin de chaque défi.

ARTICLE 5

Résultats et dotation

- Les résultats de chaque défi seront sur le site de l'UR 13 au plus tard le dernier jour du mois du défi.
- La meilleure photo de chaque défi sera mise à l'honneur sur le site de l'UR 13 et ce pendant un mois.
- Les résultats du « **Challenge 13** » seront disponibles au plus tard à la fin du dernier mois du dernier défi.
- L'auteur récompensé en fin de Challenge, sera celui dont les 7 photos auront cumulé le plus de points.
- Le trophée "**Antoine SANTORU**", récompensant le meilleur auteur sera remis le jour de l'assemblée générale.

ARTICLE 6

Les thèmes 2026/2027

Comme chaque année le « **Challenge 13** » est composé de thèmes différents, vous avez la possibilité de présenter des photos en couleur ou en noir et blanc, voir les spécificités dans le tableau ci-dessous. Soyez imaginatif et créatif.

 Challenge 13 - 2026/2027 - LES 7 PÉCHÉS CAPITAUX 						
Les Défis	Les thèmes	Spécificité	Début	Fin	Jugement	Résultats
			0 heure	Minuit		
Défi N° 1	L'ORGUEIL	Couleur ou Noir et Blanc	13 octobre 2026	13 novembre 2026	24 novembre 2026	28 novembre 2026
Défi N° 2	L'AVARICE	Couleur ou Noir et Blanc	13 novembre 2026	13 décembre 2026	24 décembre 2026	28 décembre 2026
Défi N°3	L'ENVIE	Couleur ou Noir et Blanc	13 décembre 2026	13 janvier 2027	24 janvier 2027	28 janvier 2027
Défi N° 4	LA COLÈRE	Couleur ou Noir et Blanc	13 janvier 2027	13 février 2027	24 février 2027	28 février 2027
Défi N° 5	LA GOURMANDISE	Couleur ou Noir et Blanc	13 février 2027	13 mars 2027	24 mars 2027	28 mars 2027
Défi N° 6	LA LUXURE	Couleur ou Noir et Blanc	13 mars 2027	13 avril 2027	24 avril 2027	28 avril 2027
Défi N° 7	LA PARESSE	Couleur ou Noir et Blanc	13 avril 2027	13 mai 2027	24 mai 2027	28 mai 2027

IMPORTANT : La participation au Challenge 13, n'entraîne aucune restriction quant à l'utilisation ultérieure de la photo soumise. Les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur et sont libres de proposer leur cliché à d'autres concours ou publications, qu'ils soient régionaux, nationaux ou internationaux.

Définition de chacun de ces thèmes

Défi N°1 - L'Orgueil — *L'Art du Sublime*

- Célébrer la grandeur, la majesté ou l'affirmation de soi. Ce défi invite à rendre votre sujet « plus grand que nature », en exprimant la puissance, la domination, la fierté ou l'auto-célébration.

Défi N°2 - L'Avarice — *Le Minimalisme*

- L'économie absolue de moyens. Soyez « avare » d'éléments, de couleurs ou de détails dans votre cadre. Il s'agit de composer avec le vide, le dépouillement et d'isoler le sujet pour suggérer plutôt que tout montrer.

Défi N°3 - L'Envie — *Le Regard Volé*

- Capturer le désir et la convoitise de ce que l'on ne possède pas. L'image doit raconter une tension narrative : un regard porté sur un autre monde, un objet inaccessible ou un instant dont on est exclu.

Défi N°4 - La Colère — *L'Énergie Brute*

- Capturer la tension, le mouvement, la fureur ou le chaos. Ce thème vous invite à bousculer le spectateur par une composition dynamique, une rupture visuelle ou une expression brute des éléments.

Défi N°5 - La Gourmandise — *L'Explosion des Sens*

- Une ode à la matière, à la profusion et au plaisir visuel. Le défi est de rendre votre image « palpable », généreuse et texturée, afin d'éveiller immédiatement les sens de celui qui la regarde.

Défi N°6 - La Luxure — *La Suggestion*

- Célébrer la sensualité, l'élégance et le mystère. Loin de la provocation directe, tout réside ici dans l'art de la suggestion : épouser les formes et dissimuler subtilement pour mieux révéler.

Défi N°7 - La Paresse — *L'Éloge de la Lenteur*

- Figurer le temps et illustrer l'immobilité ou le repos absolu. Ce thème invite à capturer des atmosphères suspendues, la déconnexion, ou le calme d'un monde où plus rien ne semble bouger.

- Précision sur le thème, Nature, macro ou proxy, lorsque ce dernier est proposé -

Les participants sont invités à soumettre des clichés mettant en valeur des sujets naturels, avec un accent particulier sur les détails, les textures et les perspectives rapprochées. Les photos doivent capturer la beauté et la diversité de la nature, en se concentrant sur des éléments de petite échelle ou des vues en gros plan. Pour en savoir plus, consultez le règlement de la FPF.

ARTICLE 7

Cas non prévus, litiges Les cas non prévus au présent règlement sont de la compétence du conseil d'administration de l'UR13.



Présidente de l'UR 13
Francine CHICH
4, Allée des Restansques
83140 SIX-FOURS-LES-PLAGES
04-94-25-44-98
06-26-80-01-46
presur13@federation-photo.fr

Commissaire du Challenge 13
Marcel BOI
574, chemin de Plan Redon - RD 45B
13390 AURIOL
04-42-62-98-89
06-87-84-19-36
challenge13@urppaca.fr



Les photos gagnantes du Challenge 13 - 2025/2026



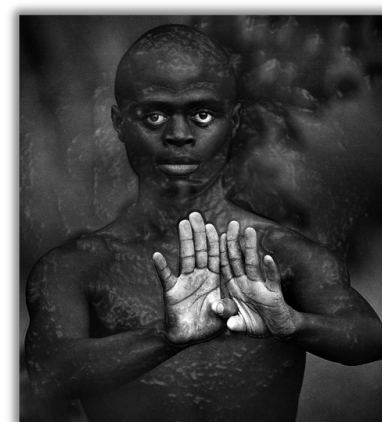
1-Josianne MANGIAVILLANO



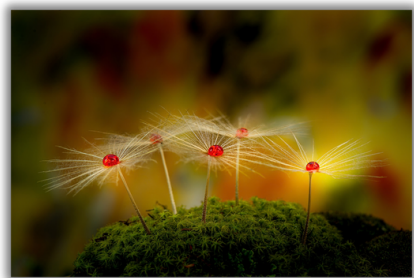
2-Pauline FOURNIER



3-Monique MANNA



4-Henri CHICH



5-Marcel BOI



6-André BORDES



7-Arthur MIONE